

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Classe d'actifs : Infrastructure

Style d'investissement : secteur privé :

- Actions des infrastructures : Valeur ajoutée

Investisseur type : croissance

Date de lancement du fonds : 31.03.2018

Devise de référence du fonds : EUR

Maturité du Fonds : 31.12.2024¹

Durée de placement : 31.03.2021

Volume cible du fonds (en M) : EUR 200,0

Valeur Totale du Portefeuille d'Infrastructure (en M) : EUR 702,3²

Capital géré en stratégie par le Gestionnaire d'Investissement (en Mrd.) : EUR 1,2³

Domicile du fonds : Luxembourg

Autorité de surveillance : CSSF

Type de fonds : Fonds d'investissement alternatif (FIA) public de type fermé, apte à être détenu dans un compte-titres

Structure juridique : SICAV SA, OPC Part II, soumise au régime de dépositaire de la Directive OPVCM V

Classe de risque (SRI 1 – 7) : 4

Fréquence d'évaluation : Mensuelle pendant la phase de placement, ensuite semestrielle

Distribution des actions : mensuelle pendant la phase de placement

Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (gestionnaire de FIA) :

Adepa Asset Management

Gestionnaire d'investissement :

ThomasLloyd Asset Management

Conseillers juridiques : Elvinger Hoss Prussen

Conseiller fiscal et Commissaire aux comptes : Deloitte Touche Tohmatsu

Évaluateur externe : Duff & Phelps

Administration centrale :

Adepa Asset Management

Agent de transfert et teneur de registre :

European Fund Administration

Dépositaire : Quintet Private Bank

Objectif de rendement :

7,0 % – 11,0 % p.a. en EUR sur la durée du fonds, nets de frais et de taxes au niveau du fonds, avant imputation des résultats⁴

Imputation des résultats :

Catégorie d'actions A: Accumulation

Catégorie d'actions D: Distribution trimestrielle allant jusqu'à 9,0 % p.a.

Normes comptables : IFRS

DIC PRIIP : Disponible dans les langues : allemand, anglais, français, tchèque

NOTATIONS

TELOS: AAA⁵

PRI: A+ (Direct & Active Ownership Module: Infrastructure)⁵

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds est d'obtenir, par le biais d'investissements indirects, un rendement attractif sur le capital investi dans des actifs d'infrastructure qui couvrent les services de base, les services publics ainsi que les institutions dont dépendent la croissance et le développement d'une communauté, comme par exemple

- des ingénieries pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables comme l'éolien, le solaire, la biomasse, le géothermique, l'hydraulique ou le marin (« **Énergie Renouvelable** ») ;
- des actifs d'infrastructure fournissant des services au grand public (autres que l'Énergie Renouvelable), notamment la production, la transmission, la distribution et le stockage d'électricité, l'eau et le traitement des eaux usées (par ex. des réseaux de distribution d'eau, des conduites d'évacuation des eaux usées ou des installations connexes de traitement) et le traitement des déchets (« **Services Publics** ») ;
- des actifs d'infrastructure publique pour le transport de marchandises ou de passagers, par ex. des routes à péage ou des autoroutes, l'entretien et/ou le développement de routes, des ponts, des tunnels, des ports, des aéroports, des écluses ou des voies ferrées (« **Transports** ») ;
- des actifs d'infrastructure abritant des services sociaux, comme des écoles et d'autres établissements éducatifs, des établissements médicaux et des maisons de retraite (« **Infrastructures Sociales** ») ;
- des actifs d'infrastructure fournissant des services de communication au grand public, notamment la radiodiffusion, des tours de radio, des réseaux câblés, des centres de données ou des satellites (« **Communications** »).

ou d'autres actifs apportant des avantages sociaux ou économiques. Ceci se fait en respectant une approche d'investissement socialement et environnementalement responsable, axée sur des valeurs d'entreprise durables, et qui réduit les risques de placement par le biais d'une diversification à travers plusieurs pays, secteurs, technologies et modes d'investissement. Le Fonds cherche principalement à obtenir ses rendements par la réalisation de plus-values et non par la génération de revenu courant.

Le Fonds vise un **rendement cible de 7,0% - 11,0% p.a.** jusqu'à la maturité du Fonds.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE (en % de l'actif net du fonds)

Répartition par projet (actifs)			
Maharashtra I		21,73	Détails du projet
North Negros BioPower		16,33	Détails du projet
South Negros BioPower		13,13	Détails du projet
Karnataka I		11,12	Détails du projet
San Carlos BioPower		7,55	Détails du projet
Karnataka II		7,44	Détails du projet
Northwest India I		6,25	Détails du projet
Telangana II		4,59	Détails du projet
Telangana I		4,58	Détails du projet
Uttar Pradesh I		3,64	Détails du projet
ISLASOL II		2,18	Détails du projet
ISLASOL I A		0,82	Détails du projet
ISLASOL I B		0,64	Détails du projet

ANALYSE DU PORTEFEUILLE (en % de l'actif net du fonds)

Répartition par Secteur		Répartition par Etat/Pays		Répartition par Phase	
Centrale solaire	62,99	Philippines	40,65	Exploitation	90,11
Centrale biomasse	31,77	Maharashtra (Inde)	27,98	Développement	6,25
Combustibles solides biogènes	5,24	Karnataka (Inde)	18,56	Construction	3,64
		Telangana (Inde)	9,17		
		Uttar Pradesh (Inde)	3,64		

CATEGORIES D' ACTIONS

Catégories d'actions	Devise	Montant minimum de placement ⁶	ISIN	Imputation des résultats	TER NET ⁷	Prime d'émission	Valeur d'inventaire net
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A EUR	EUR	10.000	LU1565397756	Accumulation	2,45%	5,00%	631,94
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D EUR	EUR	10.000	LU1563396016	Distribution	2,45%	5,00%	43,56
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A GBP	GBP	10.000	LU1563395638	Accumulation	2,45%	5,00%	-
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D GBP	GBP	10.000	LU1563396107	Distribution	2,45%	5,00%	647,43
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A CHF	CHF	10.000	LU1563395711	Accumulation	2,45%	5,00%	666,00
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D CHF	CHF	10.000	LU1563396289	Distribution	2,45%	5,00%	489,45
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A CZK	CZK	300.000	LU1563395802	Accumulation	2,45%	5,00%	965,97
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D CZK	CZK	300.000	LU1563396362	Distribution	2,45%	5,00%	780,81
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A USD	USD	10.000	LU1563395984	Accumulation	2,45%	5,00%	655,63
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D USD	USD	10.000	LU1563396446	Distribution	2,45%	5,00%	716,92
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A JPY	JPY	1.500.000	LU1809132548	Accumulation	2,45%	5,00%	-
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D JPY	JPY	1.500.000	LU1809133199	Distribution	2,45%	5,00%	-
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A AUD	AUD	10.000	LU1809132977	Accumulation	2,45%	5,00%	-
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D AUD	AUD	10.000	LU1809133439	Distribution	2,45%	5,00%	671,21
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – A SGD	SGD	10.000	LU1809132621	Accumulation	2,45%	5,00%	888,21
ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV – D SGD	SGD	10.000	LU1809133355	Distribution	2,45%	5,00%	-

NÉGOCIATION ET COORDONNÉES

Type d'ordre	Heure limite pour les ordres de souscription	Heure limite pour la réception des fonds	Règlement-livraison
Souscriptions directes (conformes aux critères d'acceptation en vigueur)	12 h 00 (midi) J-1 jour ouvré au Luxembourg	Réception des fonds par le Dépositaire avant 12 h 00 (midi) au plus tard un (1) Jour ouvré avant la Date d'évaluation concernée.	J+3
Souscriptions indirectes par le biais d'intermédiaires (représentants)	12 h 00 (midi) J-1 jour ouvré au Luxembourg	Réception des fonds par le Dépositaire au plus tard trois (3) Jours ouvrés après la date de communication de la valeur d'inventaire net.	J+3

J = Date de transaction ; Date d'évaluation (VD) = Dernier jour calendaire de chaque mois ; Point d'évaluation (Valuation Point, VP) = Date de calcul (VD + 10);
Jour de communication de la Valeur d'Actif Net = VP + 1

De plus amples informations concernant l'identification du marché cible du Fonds (type d'investisseurs, connaissances et/ou expérience, capacité à supporter des pertes, tolérance au risque, objectifs et besoins du client) dans le cadre des obligations en matière de gouvernance produit prévues par la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) en vigueur (au titre de « European MiFID Template » ou EMT) peuvent être fournies sur demande par ThomasLloyd Global Asset Management GmbH, Hanauer Landstraße 291b, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne. La présente fiche technique est également disponible sur demande dans les langues suivantes : allemand, français, tchèque et slovaque.

Coordonnées

ThomasLloyd Global Asset Management GmbH
Hanauer Landstraße 291b, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +41 44 213 6767
FreeCall: 00800 09 0000 66
E-mail : fundservices@thomas-loyd.com

www.thomas-loyd.com

Chances

- Investissements (indirects) dans un des plus grands marchés croissants de nos temps, qui se caractérise par son attractivité économique et son indépendance considérable de la conjoncture, des taux d'inflation et du niveau des taux d'intérêts.
- Avec plus de 30 années d'expérience en conseil lié au financement d'importants projets d'infrastructure, ThomasLloyd dispose d'une équipe de financement de projets très expérimentée et forte d'un réseau solide, ce qui lui donne un accès privilégié à une multitude de projets des plus divers. ThomasLloyd est un partenaire contractuel accrédité d'IFC, membre de la Banque mondiale, et un partenaire de confiance de la Banque européenne d'investissement.
- Stratégie «Pure-Play-Impact-Investing», basée sur un processus d'investissement maintes fois primé par des organismes internationaux.
- Tous les risques courants de projets d'infrastructure sont couverts dans leur intégralité et selon les standards internationaux par des compagnies d'assurances de premier plan.

Risques

- Risque du manque de projets d'investissement: Il ne peut être exclu de ne pas pouvoir identifier suffisamment de projets d'investissement, ni de ne pas pouvoir investir tous les fonds disponibles.
- Face aux attentes de rendement se trouvent des risques divers (entre autres des risques spécifiques au marché et à l'entreprise, des risques de solvabilité et de pays, des risques de performance) et la possibilité de pertes, voire de perte totale, du capital investi.
- Le Fonds peut également investir dans des actifs qui ne sont pas dénommés en EUR. Ceci peut aboutir à une baisse de la valeur du placement dans le cas où le cours de l'EUR s'apprécie par rapport à ces devises (risque de devise). D'autres risques pertinents: risque de marché émergent, risque de liquidité, risque de fongibilité.
- Les risques présentés ne sont pas exhaustifs. Nous faisons référence par ailleurs à la description détaillée des risques significatifs liés à la Politique d'Investissement du Fonds qui sont énumérés dans le Prospectus actuel (section Facteurs de risque).

MENTIONS LÉGALES

Remarques importantes : Le présent document est créé par ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV. ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund SICAV est une société d'investissement à capital variable et de type fermé, constituée en vertu de la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (modifiée), sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV), dont le siège social est sis 6A, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et qui est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 212272. Le fonds a la qualité de fonds alternatif d'investissement, (Alternative Investment Fund, AIF) en vertu de la Loi du 12 juillet 2013 (le « Fonds »). Apepa Asset Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège est sis 6A rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.721, agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), est la société de gestion du Fonds. Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et elles sont exclusivement destinées à l'usage du destinataire. Il est interdit de les reproduire, de les distribuer ou de les utiliser à quelque autre fin que ce soit. Les informations contenues dans le présent document constituent uniquement un bref résumé des principales caractéristiques du Fonds et ne sont pas exhaustives. Il ne contient pas certaines informations essentielles concernant des investissements alternatifs, dont notamment des informations importantes et les facteurs de risque associés à un investissement dans ce type de véhicule. Le présent document n'est pas destiné à constituer une offre de vente ni une sollicitation d'une quelconque offre d'achat d'actions du Fonds, et il ne doit pas être interprété ni utilisé comme telle. Sans que le présent paragraphe ne revête un caractère exhaustif, le présent document ne constitue pas un conseil en investissement, et il ne constitue pas non plus une offre, sollicitation ou recommandation de réaliser une quelconque transaction. Si une offre est faite, elle le sera conformément au document d'information clé pour l'investisseur concerné (DICI PRIIP), au Prospectus visé par la CSSF, aux Statuts et aux documents de souscription préparés par ou pour le compte du Fonds, qui contiennent des informations détaillées concernant les conditions d'investissement ainsi que les risques, les commissions et les frais associés à un investissement dans le Fonds, accompagnés dans chacun des cas du rapport annuel audité et du rapport semestriel le plus récent, si ce rapport est plus récent que le dernier rapport annuel disponible. Ces documents constituent la seule base contraignante pour l'acquisition d'actions du Fonds. Ils sont disponibles gratuitement sous format électronique ou papier auprès de votre conseiller, de ThomasLloyd Global Asset Management GmbH, Hanauer Landstraße 291b, 60314 Francfort sur le Main, Allemagne, ou sur le site Internet www.thomas-lloyd.com. Les actions émises par le Fonds peuvent uniquement faire l'objet d'une offre à la vente ou être vendues dans les pays dans lesquelles cette offre ou vente est autorisée. La distribution et la publication du présent document, ainsi que l'offre ou la vente d'actions du Fonds peuvent être soumises à des restrictions dans certains pays. Les investisseurs doivent savoir que ThomasLloyd Group Ltd et/ou ses affiliées (le « Groupe ThomasLloyd ») peuvent ponctuellement détenir une participation dans le Fonds, qui peut représenter une proportion importante ou significative par rapport à l'ensemble du Fonds. Il convient que les investisseurs prennent en considération l'impact potentiel que la détention de cette participation, ou sa cession, par le Groupe ThomasLloyd pourraient avoir sur eux. Toutes les affirmations et opinions ou tous les avis exprimés reflètent l'évaluation actuelle du Fonds, laquelle est susceptible de changer à tout moment sans avertissement préalable. Les informations contenues dans le présent document sont tenues comme étant correctes, exhaustives et exactes. Tous les efforts ont été faits afin de présenter des informations exactes. Toutefois, les chiffres sont soumis à un audit. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite, n'est faite ou donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la précision des informations contenues dans le présent document. Le Fonds et la société de gestion déclinent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission relative à ces informations. Les informations contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre d'information. En cas d'incompatibilité avec le Prospectus concerné, la version du Prospectus en vigueur prévaudra. Lorsque des informations contenues dans le présent document proviennent de tiers, le Fonds décline toute responsabilité en cas d'informations inexactes, incomplètes ou inadéquates, même si le Fonds n'utilise que des données qu'il estime fiables. Veuillez noter que le présent document n'est actualisé tous les mois que pendant la phase de placement. La société de gestion fournit des informations complémentaires relatives au profil de l'investisseur type ou du groupe cible de clients pour ce produit financier aux agents et aux partenaires de distribution. Si l'investisseur est conseillé sur l'acquisition d'actions par un agent ou un partenaire de distribution du Fonds, ou si l'un d'entre eux agit en qualité d'intermédiaire financier dans le cadre de l'acquisition des actions, l'agent ou le partenaire de distribution peut également fournir à l'investisseur des informations complémentaires relatives au profil de l'investisseur type. Des informations complémentaires relatives au marché cible et aux coûts des produits, qui résultent de l'application de la Directive MiFID II et qui sont mises à la disposition des agents de distribution par la société de gestion, peuvent être obtenues au format électronique sur le site Internet www.thomas-lloyd.com. Des investissements dans des fonds impliquent de nombreux risques, dont notamment, mais sans limitation, des risques généraux de marché, de crédit, de change, de taux d'intérêt et de liquidité. Le présent document est destiné à être utilisé par des personnes qui sont familières avec la terminologie des placements. Veuillez contacter votre conseiller financier si vous avez besoin d'explications relatives aux termes utilisés. Les investisseurs potentiels doivent posséder des expériences en matière de placement dans les instruments utilisés dans le périmètre de la stratégie d'investissement proposée. Les investisseurs doivent également comprendre les risques impliqués de placements dans des actions, et ils ne doivent pas prendre une décision d'investir avant d'avoir consulté de manière détaillée leurs conseillers juridiques, fiscaux et financiers, leurs auditeurs ou autres conseillers en ce qui concerne (i) le caractère adéquat d'un investissement dans les actions, en prenant en compte leur situation fiscale et financière personnelle ainsi que d'autres circonstances qui leur sont propres, (ii) les informations contenues dans le Prospectus, et (iii) la politique d'investissement du Fonds. Un descriptif plus détaillé des risques spécifiques du Fonds se trouve dans la partie « Facteurs de risque (spécifiques) » du Prospectus. Les agents de distribution, comme des banques ou d'autres prestataires de services de placement, sont susceptibles de communiquer aux investisseurs intéressés des frais ou des ratios de frais qui diffèrent des frais décrits ici, voire leur sont supérieurs. Cela peut être dû à de nouvelles obligations réglementaires pour le calcul et la communication des frais par ces agents de distribution, en particulier en raison de l'application de la Directive 2014/65/UE (Directive concernant les marchés d'instruments financiers - dite « Directive MiFID II ») du 3 janvier 2018. Les performances passées ne représentent pas de garantie ni d'indication pour des performances futures. Il ne peut être donné aucune garantie que les pays, marchés ou secteurs performant comme prévu. La valeur d'un investissement dans le Fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter, et elle n'est pas garantie. Par conséquent, il est possible que vous récupériez un montant inférieur à celui investi à l'origine. En cas de divergences d'interprétation ou dans les traductions, l'original du présent document anglais prévaut toujours sur la présente traduction (française).

Informations générales : Les rendements du Fonds sont communiqués nets des frais courants applicables au niveau du Fonds (par ex. des frais de gestion administrative et de performance et les honoraires d'autres prestataires de services) sans prise en compte de frais initiaux. Comme l'investisseur peut être redevable d'autres frais, coûts et taxes/impôts, les données susmentionnées ne sont pas destinées à donner une mesure du rendement réel aux investisseurs. Des frais et charges supplémentaires susceptibles de s'appliquer au niveau de l'investisseur comprennent notamment les droits de garde.

Notes de bas de page : ¹ L'assemblée des associés peut prolonger la maturité du Fonds deux fois pour une (1) année à chaque fois au plus tard jusqu'au 31/12/2026. ² Valeur totale du portefeuille d'infrastructure basé sur CAPEX dans lequel le fonds est investi. La partie restante de CAPEX est financée par des co-investisseurs et/ou des créanciers. ³ Au 30.09.2020; ⁴ Le Fonds a un objectif de rendement absolu, car il n'existe aucun indice de référence adapté pour des actifs d'infrastructure directs ; un indice de référence sur mesure composé d'indices de référence locaux ne serait pas envisageable, puisque ceux-ci ne sont disponibles que dans un nombre limité de régions matures et peuvent également différer de manière significative, par ex. en matière d'allocation à des secteurs ou de niveau de levier dans des transactions du marché local élargi sous-jacent. ⁵ Notation du processus d'investissement ; PRI Assessment Report 2020 ThomasLloyd Group. ⁶ Le montant minimum de souscription peut dévier des montants présentés selon le pays et le type d'investisseur. ⁷ La Société de gestion/le gestionnaire d'actifs sera en droit de percevoir une commission de performance annuelle, qui est cristallisée le 31 décembre de chaque année. La commission de performance annuelle potentielle n'est pas incluse dans le TER Net. La commission de performance annuelle correspond à 20 % de la performance annuelle correspondante. Aucune commission de performance n'est due si la valeur d'inventaire net du fonds de l'année en cours à la date d'évaluation correspondante est inférieure à son niveau maximum historique (High Water Mark). Le niveau maximum historique du Fonds se définit comme la valeur d'actif net la plus élevée du Fonds pour laquelle une commission de performance a été versée dans le passé.

NOTIONS D'OFFRE

BELGIQUE : Cette offre ne constitue pas une offre au public au sens de la Loi belge du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectifs alternatifs et à leurs gestionnaires. L'offre ne peut en conséquence pas faire l'objet de publicité et les Actions ne peuvent pas être offertes, vendues, transférées, livrées ou souscrites et aucun memorandum, circulaire d'information, brochure ou document similaire ne peut être distribué, directement ou indirectement, (i) à toute personne physique ou personne morale en Belgique autre qu'un « client professionnel » comme indiqué dans l'Annexe A de l'Arrêté royal du 3 juin 2007, sauf (étant donné que le Fonds est un fonds de type fermé) s'il y a une exigence d'engagement minimum d'au moins 100 000 € par investisseur ou (ii) à toute personne ayant la qualité de consommateur au sens du Livre VI du Code de droit économique belge sauf si l'offre est conforme aux dispositions de ce Livre et de la réglementation d'application. Par conséquent, cette offre n'a pas été et ne sera pas notifiée, et tout autre documentation promotionnelle relative à l'offre (y compris ce Prospectus d'Émission) n'a pas été et ne sera pas approuvée par, ou notifiée à, l'Autorité des Services et des Marchés Financiers belge conformément au droit belge et aux réglementations applicables aux offres au public de titres.

FRANCE : Lors de la commercialisation du Fonds en France à destination d'investisseurs professionnels (tel que ce mot est défini dans la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) qui sont domiciliés ou ont un siège statutaire dans la République Française, le Gestionnaire de FIA entend utiliser le passeport de commercialisation prévu par les dispositions de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle que transposée dans la législation et la réglementation françaises. Les Actions ne peuvent être commercialisées conformément au passeport de commercialisation qu'à destination des investisseurs professionnels (tel que ce mot est défini dans la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) sur le territoire des pays pour lesquels le passeport a été obtenu. A cet égard, le Gestionnaire de FIA notifiera à la CSSF son intention de commercialiser le Fonds en République Française. La commercialisation du Fonds en République Française ne sera pas autorisée tant que la CSSF n'aura pas confirmé avoir transmis cette notification de commercialisation à l'Autorité française des marchés financiers (l'« AMF »), en se fondant sur le passeport de commercialisation. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que la commercialisation du Fonds en République Française à destination d'investisseurs non-professionnels n'a pas été autorisée par l'AMF. Ce Prospectus d'Émission ou tout autre document connexe n'a pas été distribué ni annoncé pour être distribué, ni ne sera distribué ni annoncé pour être distribué en République Française autrement qu'à des investisseurs à qui l'offre, la vente ou une autre cession des Actions en République Française peut être effectué comme décrit ci-dessus.

SUISSE : Le Fonds est qualifié de placement collectif étranger en droit suisse. Le Fonds n'a pas été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et, par conséquent, il ne doit pas être distribué en Suisse à des investisseurs non-qualifiés. Ainsi la distribution des Actions du Fonds en Suisse sera faite et s'adressera exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (PCC) et son ordonnance d'exécution (telles que modifiées de temps en temps). Le Fonds a désigné ACOLIN Fund Services AG, succursale Genève, 6 Cours de Rive, 1205 Genève, Suisse, en tant que représentant (« Représentant »). Banque Cantonale de Genève, 17 Quai de l'Île, 1208 Genève, Suisse, est l'agent payeur en Suisse. Le Prospectus, les Statuts ainsi que les Rapports Annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant. S'agissant des Actions distribuées à des investisseurs qualifiés en et à partir de la Suisse, le lieu d'exécution et le for sont au siège du Représentant.